

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 6 septembre 2022, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Natacha Pelletier, madame Carole Lévesque, madame Josée Michaud, monsieur Jean-François Pelletier et madame Annie Sénéchal.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

160-09-2022

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

161-09-2022

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2022

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal d'août 2022 est accepté tel que rédigé.

162-09-2022

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACTION PROGEX INC.

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 12466 d'Action Progex inc. qui s'élève au montant de 6 112.51 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

163-09-2022

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve les dépenses d'un montant de 306 767.18\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

164-09-2022

AUTORISATION DE DÉPENSE – AVANTIS COOPÉRATIVE

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° FC01378160 de Avantis Coopérative inc. qui s'élève au montant de 7 628.88 \$ taxes incluses, pour l'achat de ponceau;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

165-09-2022

**PROGRAMME D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION ET D'ENTRETIEN DES
BORNES SÈCHES**

ATTENDU QUE chaque municipalité, en vertu d'une obligation découlant des *Schémas de couverture de risques en sécurité incendie* et de leurs plans de mise en oeuvre, doit adopter un *Programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes sèches* présentes sur son territoire;

ATTENDU QUE le dit programme a été préparé par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska, en collaboration avec les techniciens en prévention des incendies, et qu'il a été révisé par les directeurs incendie dont celui du *Service intermunicipal de sécurité incendie* (SISI) de La Pocatière qui en recommande l'adoption;

ATTENDU QUE le *Service intermunicipal de sécurité incendie* (SISI) de La Pocatière soutiendra la Municipalité pour les inspections demandées dans le dit programme et complètera les fiches d'inspection requises;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière adopte le *Programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes sèches*.

166-09-2022

L'HALLOWEEN À LA POCATIÈRE – 16^e ÉDITION

CONSIDÉRANT la 16^e édition de l'évènement *L'Halloween à La Pocatière* qui se déroulera du 26 au 29 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à la parade prévue avec des chars allégoriques, le samedi 29 octobre;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière participe à la parade de *L'Halloween de La Pocatière* avec la présentation d'un char allégorique et la sortie du pick-up municipal pour cette soirée;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière contribue pour un montant de 300 \$ pour la réalisation des fêtes de l'Halloween à La Pocatière;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, à déboursier le montant nécessaire à cet effet.

167-09-2022

CONCERT BÉNÉFICE 2022 – FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière se procure 6 billets afin d'assister au 14^e concert-bénéfice de la Fondation André-Côté le 5 novembre 2022 au coût de 40 \$ par billet, pour un total de 240 \$.

168-09-2022

CHANGEMENT DE SIGNALISATION DANS LE CARRÉ SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT le développement dans le Carré Saint-Louis et la construction de plusieurs maisons neuves ;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de changer la signalisation compte tenu qu'il a plus de circulation et qu'au coin des rues des Cèdres et Lavoie la visibilité est réduite ce qui crée une situation potentiellement dangereuse;

**EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité ajoute deux pancartes « arrêt » supplémentaires soit une sur la rue des cèdres et une sur la rue Lavoie en direction nord.

169-09-2022

DEMANDE DE CHANGEMENT DE SIGNALISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORT SUR LA ROUTE SAINTE-ANNE-SAINT-ONÉSIME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une plainte d'un citoyen concernant la vitesse dans la Route Sainte-Anne Saint-Onésime un peu avant le village de Saint-Onésime ;

CONSIDÉRANT QUE la route Sainte-Anne-Saint-Onésime est sur la juridiction du Ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil demande au Ministère des Transport de devancer la signalisation de la limite de 50 KM/heure de plus ou moins 100 mètres dans notre secteur de la route Sainte-Anne Saint-Onésime.

170-09-2022

APPEL D'OFFRE SUR SEAO POUR REFAIRE LE STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut refaire le stationnement du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au programme PRABAM où un montant de subvention est réservé pour la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière procède par appel d'offres sur SEAO pour l'obtention de soumissions pour refaire le du stationnement du bureau municipal.

171-09-2022

ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE NEUF POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public en vue de l'acquisition d'un camion autopompe neuf pour son Service intermunicipal de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Côté, consultant, après avoir procédé à l'analyse de la seule soumission reçue par la Ville de La Pocatière et avoir établi que celle-ci était conforme aux exigences du devis, recommande l'acquisition du camion autopompe 2023 et de tous les équipements listés au devis du seul et plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Roch-des-Aulnaies, sont partenaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux termes de l'entente intermunicipale signée avec la Ville de La Pocatière, les municipalités partenaires de celle-ci doivent l'autoriser pour toute dépense en immobilisation non prévue au budget de l'année en cours;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière autorise la Ville de La Pocatière à attribuer à Techno Feu inc, entreprise de Saint-François-du-Lac, le contrat relatif à la fourniture d'un camion autopompe 2023 et des équipements, systèmes et accessoires décrits au devis de l'appel d'offres public, et ce, au coût de 925 202,01 \$, toutes taxes en sus;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière s'engage au paiement de sa part dans le prix du coût net de ce véhicule, montant qui sera établi lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année de la livraison et des années correspondant au terme du règlement d'emprunt, et ce, selon la quote-part établie pour l'année de la livraison du véhicule, soit la quote-part 2023 ou 2024;

QUE M. le maire Rosaire Ouellet soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

172-09-2022

OFFRE D'EMPLOI DANS LE JOURNAL LE PLACOTEUX

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil municipal autorise la greffière-trésorière à faire paraître une offre d'emploi dans le journal Le Placoteux pour l'engagement d'un opérateur de machinerie à temps plein.

173-09-2022

PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de Sainte-Anne-de-La-Pocatière;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

174-09-2022

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **267 272.75 \$**. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

La facture suivante s'ajoute au montant à payer :
Société Via Au cœur du recyclage n°5 096 683 au montant de 1 511.87 \$ taxes comprises pour le traitement de la récupération d'août 2022 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

MRC de Kamouraska – invitation à une rencontre avec les candidats aux élections provinciales

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

175-09-2022

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
la levée de l'assemblée à 20H41

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, Greffière-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 6 SEPTEMBRE 2022**

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2022 - AOÛT	26 627.89 \$
9445-8825 Québec inc.	Ménage août	431.16 \$
Desjardins Assurances	Assurances août	2 444.01 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	290.51 \$
Isabelle Michaud	Cafés	83.98 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	7 347.35 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	2 469.00 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		39 693.90 \$
JLD-Laguë	Pièces tracteur à pelouse	213.11 \$
Transport en vrac St-Denis	Asphaltes	73.12 \$
Bionest	Ensembles de lampes UV	303.99 \$
Linde Canada inc.	Location bouteilles	65.94 \$
Matériaux Direct inc.	Ponceaux	678.99 \$
Signalisation B.S.L. inc	Location de panneaux	308.13 \$
Signalisation Lévis inc.	Poteau en "U" GALV 5' et panneaux	1 992.24 \$
Michel Robitaille	Fêtes du 175e	1 175.00 \$
Groupe Caillouette associés	Lumière de rue	4 910.72 \$
AgroEnviroLab	Tests d'eau	1 379.75 \$
Nettoyeur Daoust/Forget	Nettoyage chienne	95.61 \$
Avantis Coopérative	Ponceaux, isolant	7 693.39 \$
Location d'outillage J.C.Hudon inc.	Compacteur, outils	480.05 \$
Produits Sanitaire unique inc.	Savon, papier toilettes et mains	158.44 \$
Arpentage Côte-Du-Sud	Honoraires professionnels	747.34 \$
G. Lemieux et Fils inc.	Gravier	5 237.68 \$
Raymond Beaulieu inc.	Pièces	9.38 \$
Ville de La Pocatière	Quote-Part Incendie	109 892.25 \$
Multi-Mécanique K.P.	Pièces	1 531.23 \$
Claude Dionne	Heures de pelle	2 213.26 \$
Buropro Citation	Copies photocopier, Lexmark et papier	352.55 \$
Bélanger Électrique Enr.	Test sur les réseaux d'aqueduc	699.07 \$
Gaétan Miville	Entretien de machinerie	172.46 \$
Publicité P.A. Michaud	Pancarte et autocollant	133.37 \$
Ferme Jopimax inc.	Heure de Pelle Mécanique	2 402.98 \$
Atria	Écouteur, Microsoft 365 et sauvegarde	215.71 \$
Grossiste M.R.Boucher	Pièces entrées d'eau	1 250.27 \$
Sciage et forage Béton Soucy	Sciage d'asphalte et transport	344.92 \$
PJH inc.	Heures de pelle	316.19 \$
CN Canadien National	Passage à niveaux	919.50 \$
MRC de Kamouraska	Troisième versement quote- part	68 830.00 \$
Poste Canada	Info Août	104.33 \$
Action Progex	Bris 132	10 625.52 \$
Purolator	Frais de livraison	34.33 \$
Sonic Énergies	Essence GM et Ram	643.09 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	Honoraires professionnels	845.03 \$
Würth	Outils	529.91 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		227 578.85 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		267 272.75 \$